



VILLE DE  
**MACAMIC**  
Une ville de choix

**Aux contribuables de la  
Ville de Macamic**

**AVIS PUBLIC**

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 mars 2022, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

54, 1<sup>re</sup> Rue Ouest  
Lot 4 729 736  
Cadastre du Québec  
Propriétaires : Madame Madeleine Jetté et monsieur Sylvain Roy

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien tel que cadastré de la propriété avec une profondeur à 26,82 mètres au lieu de 30,5 mètres tel que décrit au règlement 07-081 de la Ville de Macamic (DROITS ACQUIS);
- Permettre le maintien tel que construit de l'immeuble à logements avec une marge avant Ouest à 2,77 mètres au lieu de 5 mètres tel que décrit au règlement 07-080 de la Ville de Macamic (DROITS ACQUIS);
- Permettre le maintien tel que construit de la galerie qui projète à 1,58 mètre au lieu de 1,5 mètre dans la marge de recul avant côté ouest tel que décrit au règlement 07-080 de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 mars 2022 à 19 heures, au Centre communautaire – Secteur Colombourg au 705, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang de Colombourg.

**Donné à Macamic, ce 16 février 2022.**

**Joëlle Rancourt**  
Greffière-trésorière adjointe